



Préparation aux épreuves orales d'admission de l'examen d'accès à la formation professionnelle de Commissaire de justice

0000

Cette préparation, organisée par **l'Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud »**, a pour objet de préparer les candidats aux **épreuves d'admission de l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice**, tel que règlementé par le décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019 relatif à la formation professionnelle des commissaires de justice et aux conditions d'accès à cette profession et par l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant les conditions d'organisation, le programme et les modalités de l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice.

Le savoir-faire de **l'IEJ de l'Université Paris Panthéon-Assas** en matière de préparation aux concours et examen (CRFPA, ENM, etc.) permet de proposer aux candidats une formation parfaitement adaptée aux exigences des **épreuves d'admission** de l'examen, autorisant l'accès à la profession de **commissaire de justice**.

La formation allie les compétences **d'universitaires** et de **praticiens** : des Commissaires de justice font ainsi partager aux candidats leur **expérience pratique**.

Responsables de la formation

[Edouard VERNY](#)

[Cécile CHAINAIS](#)

Directrice des études

[Léa BUREAU](#)

Préparation aux épreuves orales d'admission de l'examen d'accès à la formation professionnelle de Commissaire de justice

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[M. Edouard VERNY](#)

[Mme Cécile CHAINAIS](#)

[Préparation aux concours et aux examens professionnels](#)

[IEJ-Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud »](#)

TARIFS

Sous réserve des **conditions de présentation de l'examen**, l'IEJ accueille les candidats de toutes les universités. Le nombre de places étant limité, l'IEJ se réserve toutefois le droit de clôturer les inscriptions en cas de forte affluence.

Les inscriptions à la préparation aux épreuves d'admission seront possibles **dans la semaine suivant la fin des épreuves d'admissibilité**.

Elles se font uniquement en ligne. Pour l'année 2025, l'inscription sera possible dès le mois de juillet.

Tout étudiant **admissible** aux **épreuves écrites** de l'examen d'accès à la **formation professionnelle de commissaire de justice** peut s'inscrire à la **préparation spécifique aux épreuves orales d'admission** proposée par l'Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud ».

Les candidats ont accès, **en ligne**, aux enseignements qui recouvrent la quasi intégralité du **programme des épreuves d'admission**, et qui auront été dispensés dans l'année.

Une séance de **méthodologie de l'exposé-discussion** est dispensée (en cours).



Les **entraînements** débutent après la fin des épreuves **d'admissibilité**, et jusqu'au début des épreuves **d'admission**. Des séances **d'entraînement** sont organisées pour chacune des épreuves obligatoires. Elles sont en principe assurées dans les conditions de l'examen.

[Tableau récapitulatif des volumes horaires](#)